



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lycées

Question écrite n° 52851

## Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la mission d'information sur la réforme du lycée. Il désire connaître ses intentions au regard des recommandations proposées.

## Texte de la réponse

La réforme du lycée qui se met en place à compter de la rentrée 2010 en classe de seconde générale et technologique a tenu compte, d'une part, des consultations des acteurs de l'ensemble du système éducatif dans chaque académie au cours du printemps 2009 et d'autre part, de deux rapports parus à la fin du premier semestre 2009 sur les conditions et les moyens d'une réforme des études en lycée pour adapter ce dernier aux évolutions du monde actuel. Les rapports rendus publics par M. Benoist Apparu, rapporteur de la commission d'information parlementaire sur la réforme du lycée et celui de M. Richard Descoings, directeur de l'institut d'études politiques de Paris, laissent apparaître quelques idées-forces : rééquilibrer les différentes séries en faisant de chacune d'entre elles une voie d'excellence ; renforcer le caractère de détermination de la classe de seconde générale et technologique pour favoriser des choix d'études ultérieurs plus réfléchis et moins irréversibles ; faire bénéficier tous les élèves d'un accompagnement individualisé leur permettant si besoin est de combler leurs lacunes, d'acquérir des méthodes de travail propres au lycée et une préparation aux exigences de l'enseignement supérieur ; les principales mesures de la réforme du lycée en cours instaurent notamment ; une spécialisation progressive des études pour permettre aux élèves de déterminer leur parcours de formation et d'orientation sans les enfermer trop précocement dans leurs choix. Cette organisation nouvelle se traduit notamment par une part importante accordée aux enseignements communs à tous les élèves en classes de seconde et de première. En classe terminale, les enseignements spécifiques de chaque série sont renforcés notamment dans la perspective de poursuites d'études supérieures ; un accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires pour tous les élèves de lycée en classes de seconde, première et terminale pour répondre de manière plus étroite et plus personnalisée à leurs besoins en termes de soutien, d'approfondissement éventuel et d'aide à l'orientation. Ces mesures s'accompagnent d'une refonte des programmes de toutes les disciplines prenant en compte la spécialisation progressive évoquée plus haut et la nécessité de donner une culture commune large à tous les lycéens.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52851

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 juin 2009, page 6037

**Réponse publiée le** : 27 juillet 2010, page 8325